

Présents : Sébastien APCHÉ, Alain ETCHEPARRE Alexandre GALLOIS, Karine GANDILHON, Christian LACOMBE, Syrthe LACOSTE, Marie-Laure LAPORTE, Delphine LESCURE, Odile MESPLES,

Excusé : Thibault MALTCHIEFF pouvoir à Alexandre GALLOIS, Dominique SERRE pouvoir à Karine GANDILHON

Secrétaire de séance : Mélanie MAGNE secrétaire de mairie

Début de séance : 20h35

1. Lecture et approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Décision : adopté à l'unanimité.

2. Approbation du Compte Administratif 2025 – Commune et Camping

Le Conseil municipal examine le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 concernant le budget principal de la commune ainsi que le budget annexe du camping.

Pour le budget principal, les résultats présentés sont les suivants :

- Fonctionnement : recettes 793 732,73 €, dépenses 688 618,31 €, soit un excédent de +105 114,42 € ;
- Investissement : recettes 229 484,27 €, dépenses 123 612,62 € + 183 803,79 € (report du déficit antérieur) soit un déficit de 77 932,14 € ;
- Résultat global : +27 182,28 €.

Pour le budget annexe camping :

- Exploitation : recettes 167 899,84 €, dépenses 94 962,56 €, soit un excédent de +72 937,28 € ;
- Investissement : recettes 32 047,00 €, dépenses 11 896,53 € ;
- Résultat cumulé : +93 087,75 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les comptes présentés.

Décision : adopté à l'unanimité.

3. Approbation du Compte de Gestion 2025 – Commune et Camping

Madame le Maire présente les Comptes de Gestion 2025 établis par le comptable public pour le budget principal et le budget annexe camping.

Constatant la concordance entre les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion, le Conseil municipal est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les Comptes de Gestion 2025.

Décision : adopté à l'unanimité.

4. Vote du montant des subventions allouées aux associations pour l'année 2026

Madame le Maire présente les propositions de subventions destinées aux associations au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil municipal décide l'attribution des subventions suivantes :

- Amicale des sapeurs-pompiers : 300 €
- Amicale laïque : 1 500 €
- Amicale laïque (voyages scolaires) : 1 120 €
- Anciens d'Algérie : 100 €
- Association du Puy Salers : 200 €
- Comice agricole (journée de la vache) : 1 200 €
- Comice agricole (concours cantonal) : 150 €
- La Sagranière gala folklorique : 3 000 €
- Site remarquable du goût : 6 969 € (*)
- La Pastourelle : 4 000 €
- Coopérative scolaire : 2 000 €
- Association miel de Salers : 150 €
- École de l'innovation Saint-Bonnet : 200 €
- Entente Salers–Saint-Bonnet–Anglards-de-Salers : 50 €
- Olympiades inter établissements : 900 €
- Sauvegarde du patrimoine de Salers : 200 €
- Amicale des résidents de la maison de retraite : 200 €
- Comité animation Salers « Salers en fête » : 2 400 €

() Il est précisé que la subvention attribuée à l'association « Site remarquable du goût », correspond à la prise en charge du coût de location d'un chapiteau mutualisé avec l'association « La Pastourelle ». Cette mutualisation permet de réduire les coûts afférents au transport, au montage et au démontage du matériel.*

Le montant total des subventions attribuées s'élève à **24 639 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ces attributions.

Décision : adopté à l'unanimité.

5. Vote des taux des taxes directes locales 2026

Le Conseil municipal examine les taux des taxes directes locales applicables pour l'exercice 2026.

Après présentation et discussion, il est proposé d'adopter les taux présentés :

Taxe	Taux 2025	Taux 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	43.88 %	43.88 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	101.28 %	101.28 %
Taxe d'habitation	13.44 %	13.44 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les taux des taxes directes locales pour 2026.

Décision : adopté à l'unanimité.

6. Vote du Budget Primitif 2026 – Commune et Camping

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2026 du budget principal de la commune ainsi que celui du budget annexe camping.

Après présentation détaillée des sections de fonctionnement et d'investissement et après échanges, le Conseil municipal est invité à se prononcer.

Budget principale (commune) :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 714 760.28 €
- Recettes : 714 760.28 €

Section d'investissement

- Dépenses : 302 932.14 €
- Recettes : 302 932.14 €

Budget annexe (camping) :

Section d'exploitation / fonctionnement

- **Dépenses** : 230 593,92 €
- **Recettes** : 230 593,92 €

Section d'investissement

- **Dépenses** : 143 086,51 €
- **Recettes** : 143 086,51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le Budget Primitif 2026 de la commune et du camping.

Décision : adopté à l'unanimité.

Fin de séance : 22h30